

Commune de Paudex

Municipalité

assainissement - mobilité - travaux



Préavis n°02 – 2019 au Conseil communal

**Crédit d'étude pour la requalification paysagère et la
réfection de la chaussée, de l'éclairage et des
canalisations de la route du Lac**

Crédit d'étude pour la requalification paysagère et la réfection de la chaussée, de l'éclairage et des canalisations de la route du Lac

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

1.1 Requalification paysagère et réfection de la chaussée, du trottoir sud, de l'éclairage public, de l'électricité et des canalisations de la route du Lac

■ **Requalification paysagère**

Une première étude a été rendue par le Bureau du Paysage J.-J. Borgeaud et présentée aux commissions d'urbanisme le 25 avril 2018. Elle avait pour but de développer un projet de valorisation urbaine et paysagère de la route du Lac et un premier concept d'aménagement de la place de la Verrière.

■ **Réfection de la chaussée, du trottoir sud, de l'éclairage public, de l'électricité et des canalisations**

Raisons de ces travaux :

- le trottoir sud est en mauvais état,
- diverses fuites d'eau ont été réparées ponctuellement sur l'entier du tronçon,
- des courts-circuits électriques ont eu lieu,
- les infrastructures vieillissantes coutent cher en entretien annuel et réparations d'urgence,
- suite au rapport Ecoscan de février 2014, l'assainissement du bruit routier, par la pose d'un revêtement phonoabsorbant, doit être mis en œuvre.

Le tronçon de la route cantonale en traversée RC 777 dans le secteur de la Bordinette a été remis à la commune de Paudex en 2005. Le dernier entretien ponctuel, réalisé par le canton, sur ce tronçon date des années 2000.

La phase d'étude, relative à ces deux thèmes, s'étendra jusqu'aux soumissions rentrées et propositions d'adjudications.

1.2 Réaménagement du carrefour de la Verrière

La Municipalité a pour vision de requalifier la place de la Verrière à moyen terme.

La place de la Verrière recouvre des domaines publics et des parcelles privées. Cet état foncier implique une approche concertée avec les riverains quant au devenir de la place, notamment par l'aménagement des espaces privés attenants. La station terminus de la ligne de bus 8 nécessite en outre de coordonner le projet d'aménagement avec les TL.

Au vu de ces éléments, il est apparu nécessaire à la Municipalité de distinguer le projet de réfection de la route du Lac, qui devient urgent, de l'aménagement futur de la place de la Verrière qui sera traité ultérieurement.

2. Coûts

Les coûts ci-après sont basés sur des offres rentrées.

	Montants en CHF
AIC Ingénieurs Conseils SA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement de l'avant-projet ▪ Etablissement du projet d'ouvrage ▪ Procédures de demandes d'autorisations ▪ Etablissement des appels d'offres, comparaison et proposition d'adjudication 	145'800.00
Bureau du paysage Jean-Jacques Borgeaud <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement du projet d'ouvrage ▪ Etablissement de plans ▪ Etablissement des appels d'offres, comparaison et proposition d'adjudication 	15'000.00
BBHN SA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevé de l'état actuel ▪ Etablissement du plan de situation ▪ Participation aux séances, conseils à la Municipalité et autres prestataires 	4'440.00
Total des prestations HT	165'240.00
Divers et imprévus 5%	8262.00
Sous-total HT	173'502.00
TVA 7.7 %	13'359.65
Total TTC	186'861.65

3. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 6 mai 2019,
- vu le préavis municipal n°02 - 2019 du 2 avril 2019,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder le crédit d'étude de CHF 186'861.65 pour financer l'étude de la requalification paysagère et la réfection de la chaussée, de l'éclairage et des canalisations de la route du Lac ;
2. de prélever tout ou partie de cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'intégrer cet investissement de CHF 186'861.65 dans le futur préavis d'exécution des travaux ;
5. dans le cas où le préavis d'exécution des travaux devait être refusé par votre Conseil, d'autoriser l'amortissement de cet investissement sur 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Farhad Kehtari

Delphine Gerber

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 avril 2019

Délégué municipal Jean-Philippe Chaubert, Municipal,
Assainissement - mobilité - travaux